



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 7531

Texte de la question

M Jean-Pierre de Peretti della Rocca attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problèmes que connaît la caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône. Les difficultés financières de la sécurité sociale conduisent aujourd'hui les pouvoirs publics à frapper de prélèvements supplémentaires, sous diverses formes, les revenus. Dans le même temps, les organismes de sécurité sociale du département des Bouches-du-Rhône sont bloqués dans leur fonctionnement par des grèves ayant pour but d'obtenir de nouveaux avantages salariaux ainsi que des réductions d'horaire pour leur personnel. Ces mouvements revendicatifs prennent en otages les assurés sociaux. Or, une curieuse tendance a été observée récemment en conseil d'administration de la caisse primaire locale d'assurance maladie. En effet, les administrateurs élus sur les listes des cinq organisations syndicales de salariés, pour représenter les assurés sociaux, appuient les revendications du personnel gréviste et prennent des décisions de nature à accroître les frais de gestion dont 80 p 100 sont déjà constitués par des dépenses de personnel. Certes, les administrateurs représentant les entreprises qui, depuis la loi du 17 décembre 1982, ne disposent plus que de six sièges sur vingt-cinq protestent contre de telles attitudes. Il n'en demeure pas moins que des décisions à caractère démagogique sont et risquent encore d'être prises. Cette situation est d'autant plus regrettable localement que les dépenses de toute nature exposées par les organismes locaux de sécurité sociale sont nettement supérieures à celles qui correspondraient normalement au poids démographique de notre département. L'exploitation nationale des statistiques des caisses fait ressortir le mauvais classement des organismes du département ; c'est ainsi, par exemple, que la caisse primaire des Bouches-du-Rhône est en cent vingt et unième position pour la productivité par point et cent vingt-sixième pour l'importance de l'absentéisme, c'est-à-dire l'avant-dernière place des organismes d'assurance maladie du territoire. Si une péréquation nationale n'existait pas, notre région deviendrait rapidement un désert industriel en raison des charges à créer pour faire face aux surdépenses locales. Nous considérons qu'il s'agit là d'une mauvaise image qui est offerte aux investisseurs potentiels dans notre région, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Nous pensons qu'une réforme des structures de gestion de la sécurité sociale doit impérativement être engagée. Or seul le retour au paritarisme permettra d'éviter des prises de position laxistes et coûteuses des conseils d'administration d'organismes et de restaurer l'efficacité de ceux-ci. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte proposer à cet égard.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ne saurait admettre que soit mis en cause le sens des responsabilités des administrateurs des organismes de sécurité sociale représentant les assurés et leur volonté d'assumer, dans l'intérêt général, la mission de service public qui leur est confiée. Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ne partage pas non plus le sentiment de l'honorable parlementaire sur le fonctionnement des caisses. La maîtrise des coûts de gestion administrative des organismes n'a pas, en effet, empêché un fonctionnement très satisfaisant du système, ainsi que le reconnaissent très largement usagers et gestionnaires. Toutefois, l'autonomie juridique dont dispose chaque

caisse peut conduire a des decisions difficilement compatibles avec l'interet general. Il est donc precise que, dans les rares hypotheses ou ces situations se constatent, les autorites de tutelle - tant au niveau regional que national - n'hesitent pas a intervenir de la facon la plus ferme pour retablir les conditions normales de fonctionnement de l'organisme, dans l'interet bien compris des assures et du personnel de l'institution.

Données clés

Auteur : [M. de Peretti Della Rocca Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7531

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : solidarit , sant  et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarit , de la sant  et de la protection sociale

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 26 d cembre 1988, page 3824